

 <p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">Séance du 02 avril 2024</p> <p style="text-align: center;">Date de la convocation : 19 mars 2024</p> <p style="text-align: center;">Date de publication : 05 avril 2024</p>	<p>Envoyé en préfecture le 05/04/2024 Reçu en préfecture le 05/04/2024 Publié le</p> <p style="text-align: right;">S²LOW</p> <p>DE ID : 078-217805373-20240402-DCM_2024_14-AR 2024/14</p>
	<p style="text-align: center;">Département des YVELINES</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de RAMBOUILLET</p> <p style="text-align: center;">Canton de RAMBOUILLET</p> <p style="text-align: center;">Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/14

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – Subventions communales - Attribution des subventions versées aux associations en 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (22) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; M. Michel JOLLY ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Claude COTTIN ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Jean-Louis BARAUT ; M. Paul THIBAUD (arrivé à 20h25) ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (5) :

M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Alexis POURKARTE a donné pouvoir à M. Didier TRONEL
Mme Stéphanie BAGUET a donné pouvoir à Mme Alexie Morgane GUIGNARD
Mme Brigitte ALEXANDRE a donné pouvoir à Mme Brigitte POINCELIN

ÉTAIENT ABSENTS (2) :

M. Daniel UCÉDA ; M. Joseph DEROFF ;

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

DCM 2024/14 – VIE ASSOCIATIVE – Subventions communales - Attribution des subventions versées aux associations en 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 078-217805373-20240402-DCM_2024_14-AR

Chaque année, la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines octroie des subventions de fonctionnement à différentes associations.

Cette aide, sous forme de virement financier, est un complément aux dépenses de fonctionnement global permettant aux associations de faire face à leurs dépenses courantes annuelles et de boucler leur budget.

Ce versement s'ajoute en complément à la mise à disposition gracieuse de locaux municipaux entretenus par la Commune (gymnase, salle polyvalente, ...) faisant l'objet de l'essentiel de la dépense communale au profit des associations.

Ce versement s'ajoute également aux 609 « ticket jeunes » distribués en 2023 pour un montant de 12 165 €.

Il est précisé que pour les subventions attribuées supérieures à 23 000 €, une convention annuelle d'objectif doit être signée entre la Commune et le bénéficiaire ; celle-ci définissant le montant alloué et les conditions d'utilisation.

En outre, conformément au décret n° 2017-779 du 5 mai 2017, la Commune doit permettre l'accès sous forme électronique aux données essentielles de ces conventions de subvention.

Plus globalement, dans le cadre de la transparence à mettre en œuvre par les personnes publiques, la délibération mentionnant les associations et les montants de subvention associés, sera mise à disposition du public via le site internet de la Commune.

Comme pour 2023, l'année 2024 est marquée par un coût important du coût de l'énergie qui devrait se stabiliser pour la Commune. L'impact sur les dépenses de fonctionnement restera donc important, en particulier pour les infrastructures sportives mis à disposition aux associations.

Une somme de subvention aux associations de **175 069 €** est proposée au BP 2024 sur la ligne budgétaire du compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres ». Le détail se présente comme suit :

Nom et adresse statutaire des organismes subventionnés	Attribution 2023	Demande 2024	Proposition 2024
A10 gratuite 8 rue du Lavoir 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	0 €	200 €	0 €
AATCC 5 rue du Buisson 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	150 €	250 €	150 €
ADMR 6 rue Louis Genêt 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	6 000 €	11 000 €	6 000 €

Nom et adresse statutaire des organismes subventionnés	Attribution 2023	Demande 2024	Proposition 2024
AEDAVIA 18 rue de l'Oisellerie 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	100 €	Pas de demande	0 €
Amicale des boulistes de Saint-Arnoult Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	300 €	500 €	300 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers 18 rue Jean Moulin 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	900 €	1 200 €	900 €
Amicale du Personnel Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	5 000 €	9 000 €	5 000 €
Les Amis de l'hameçon Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	300 €	500 €	300 €
Les Amis de Saint-Arnoult Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	1000 €	1 500 €	1 000 €
Les Amis du HPR de Bullion 31 rue des Papegauts 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	100 €	300 €	200 €
APESAY (<i>Association de parents d'élèves de Saint-Arnoult-en-Yvelines</i>) 3 impasse du Petit Bœuf 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	200 €	300 €	300 €
APECSAY (<i>Association de parents d'élèves du Conservatoire</i>)	100 €	300 €	200 €
Art Passion Arnolprien 7 rue Sainte Barbe 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 800 €	2 200 €	1 760 €

Nom et adresse statutaire des organismes subventionnés	Attribution 2023	Demande 2024	Proposition 2024
Association du Souvenir des Anciens Mobilisés et Combattants de Saint-Arnoult Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	300 €	900 €	300 €
Association Sportive du Collège Georges Brassens 14 rue de Guhermont 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	800 €	1 000 €	600 €
Ateliers Artisanaux 10 rue Sainte Anne 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	0 €	Pas de demande	0 €
Cercle Généalogique Mairie- Place du Jeu de Paume 78180 Saint-Arnoult-en-Yvelines	0 €	400 €	250 €
Club des Remparts Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 800 €	2 000 €	1 500 €
Comité de Jumelage Freudenberg 6 rue du Porc Épic 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	3600 €	4 000 €	3 400 €
Découvrir 36 rue de la Chapelle Saint Fiacre 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	0 €	Pas demande	0 €
Maison Elsa Triolet-Aragon Moulin de Villeneuve 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	2 000 €	2 500 €	2 500 €
Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE) 29 Avenue René Duguay Trouin 78960 Voisins le Bretonneux	200 €	Pas demande	0 €
FC Saint-Arnoult-en-Yvelines 21 rue Maurice Dejean 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	4 675 €	10 000 €	8 300 €

Nom et adresse statutaire des organismes subventionnés	Attribution 2023	Demande 2024	Proposition 2024
FNACA Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	500 €	500 €	220 €
Le Grenier de la Rémarde 5 Rue Guy le Rouge 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 000 €	2 000 €	1 000 €
Guhermont en fête 11 rue de Guhermont 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	200 €	400 €	400 €
Guhermont Horizon 14 rue de Guhermont 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 300 €	2 000 €	1 500 €
Les Lapins bleus Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	40 000 €	65 000 €	45 000 €
Les Ludotiens 29 rue des Aulnaies 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 250 €	2 000 €	1 250 €
OCCE Camecasse 2 allée des boutons d'or 78180 Montigny le Bretonneux	1 200 €	2 200 €	1 200 €
OCCE Coopérative Scolaire Maternelle Guhermont 2 allée des boutons d'or 78180 Montigny le Bretonneux	800 €	1 100 €	800 €
OCCE Coopérative Scolaire Maternelle Jeu de Paume 2 allée des boutons d'or 78180 Montigny le Bretonneux	650 €	1 500 € + Projet : 1 789 €	650 € + Projet : 1 789 €
Photosphère 18 Rue Saint Hubert 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	300 €	500 €	300 €
Prévention Routière 5 Passage Juliette 78220 Viroflay	100 €	200 €	100 €

Nom et adresse statutaire des organismes subventionnés	Attribution 2023	Demande	
Saint Arnoult Randonnée 4 rue des Trois Maillets 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	200 €	300 €	200 €
Société Historique et Archéologique - Le Moulin Neuf Rue de Nuisement 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	2 500 €	2 800 €	2 500 €
Société Musicale de Saint-Arnoult 12 Rue Ronsard 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	5 000 €	6 000 €	5 000 €
Trotte Menu Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	20 000 €	65 700 €	30 000 €
Une rose, un espoir 4 rue de la Croix Verte 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	200 €	1 000 €	200 €
USSA – Union Sportive de Saint-Arnoult 51 rue de Nuisement 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	46 174 €	89 491,22 €	50 000 €
VTT Star 13 rue des Grands Meurgers 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	150 €	Pas de demande	0 €
TOTAL	150 849 €	292 530,22 € • 290 741,22 € de fonctionnement annuel • 1 789 € de projet	175 069 € • 173 280 € de fonctionnement annuel • 1 789 € de projet

Le versement des subventions lié au fonctionnement annuel s'effectuera en une fois (173 280 €).

Les versements pour les projets (1 789 €) s'effectueront dans la mesure de leur réalisation, du montant de la facture présentée et dans la limite plafond de l'inscription budgétaire.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir en délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la présentation en Commission des Finances du 13 mars 2024,

ENTENDU l'exposé de Mme Clémence CHICHEPORTICHE, rapporteur,

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 078-217805373-20240402-DCM_2024_14-AR

S²LOW

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :

- **23 voix POUR**
- **1 ABSTENTION(S)** *Mme Brigitte POINCELIN*
- **3 Ne participent pas au vote** *M. Jean-Louis BARAUT, Mme Alexie Morgane GUIGNARD, Mme Julie SEYWERT*

DÉCIDE d'allouer les subventions aux associations pour l'année 2024 suivant la liste ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 du budget 2024 de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

AUTORISE le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Secrétaire de séance



Chantal WENDLINGER

Le Maire,



Joëlle JÉGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication